

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.09.23/148

CONVOCAATION

Date	17/09/2015
Affichage	17/09/2015

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	24	31

THEME : RESSOURCES HUMAINES 1.**OBJET** : ARBRE DE NOEL 2015.EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 23 septembre 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc,

Étaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny, KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard, CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, PEYTHIEU Éric pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Jacques JALADE.

Le traditionnel arbre de Noël pour l'année 2015 aura lieu le samedi 12 décembre. L'organisation de cette activité sera cette année portée par les services de la Communauté de Communes du Briançonnais (pour ce qui concerne la partie à destination des enfants du personnel) avec un appui technique et logistique des agents de la ville de Briançon (notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Services Techniques).

L'organisation à destination du personnel retraité de la ville de Briançon reste à la charge de notre collectivité.

Cet événement est dédié :

- Aux enfants du personnel municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome et de l'Association du Personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- Aux personnels retraités des services municipaux.

Cette fête engendre des frais et le mode d'organisation mis en place nécessite que le conseil municipal délibère pour que les charges relatives à cette manifestation soient ventilées entre les différents bénéficiaires.

La commune a inscrit au budget une somme de 8 000,00 € (HUIT MILLE EUROS), dédiée à couvrir les frais liés à l'organisation de cette manifestation, répartie de la façon suivante :

- Participation aux frais relatifs au spectacle proposé aux enfants et organisé par la CCB,
- Frais relatifs à l'achat des cadeaux et goûters à hauteurs de 25 € par enfants. Frais engagés par la CCB et refacturés à la commune,
- Frais relatifs liés aux personnels retraités pour un montant de 23 € par retraité, ces frais sont directement engagés par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la répartition de la somme de 8 000,00 € (HUIT MILLE EUROS) dédiée à couvrir les frais liés à l'organisation de cette manifestation
- D'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE 01 OCT. 2015

Le Maire
Gérard FROMM

